



Les services d'Harmonie Mutuelle

Tiers payant

Votre carte mutualiste et de tiers payant **vous permet de ne plus avancer le paiement :**

- ✚ des médicaments prescrits sur ordonnance et remboursés par l'Assurance maladie,
- ✚ des dépenses dans les établissements hospitaliers et cliniques conventionnés.

Dans la plupart des départements, le tiers payant est étendu aux radiologues, laboratoires, opticiens, dentistes, infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, transports sanitaires...

Pour de nombreuses professions de santé, Harmonie Mutuelle règle directement le montant des dépenses (dans la limite des frais réels, des garanties souscrites et des conventions mises en place).

Si un professionnel de santé n'a pas signé d'accord de tiers payant avec votre mutuelle, il peut le faire à tout moment. Pour savoir si un professionnel de santé pratique le tiers payant Harmonie Mutuelle, vous pouvez contacter votre centre de contacts.

Échanges Noémie ou Les remboursements accélérés

Les décomptes régime obligatoire sont directement transmis à Harmonie Mutuelle qui déclenche alors immédiatement son propre remboursement.

Hors tiers payant, nos remboursements sont automatisés avec le régime obligatoire (CPAM, la plupart des RSI et MSA, MFP, ...). Pour vous, **c'est simple, économique et rapide** : vous n'avez pas à envoyer le décompte du régime obligatoire à la mutuelle.

Ma mutuelle en ligne



Des services accessibles 24 h/24

En quelques clics, **accédez à tout moment à votre espace personnalisé sur www.harmonie-mutuelle.fr.**

- ✚ Consultez votre tableau de garanties et vos remboursements.
- ✚ Bénéficiez de l'archivage électronique de vos relevés de santé.
- ✚ Trouvez un opticien ou un centre d'audioprothèse Kalivia près de chez vous.
- ✚ Et découvrez l'ensemble de vos avantages.

Remboursement optique et dentaire

Pour les soins importants (acquisition de lunettes et lentilles, réalisation de prothèses dentaires...), vous devez faire établir un devis. Suite à son analyse, nous vous indiquerons le montant remboursé et les frais qui resteront éventuellement à votre charge.

Conventionnement hospitalier mutualiste

Réduire votre reste à charge à l'hôpital.

Vous bénéficiez de la **dispense d'avance de frais et de la prise en en charge intégrale de la chambre particulière** selon votre garantie.



Information santé et conseils pratiques



Le programme « la santé de votre enfant »

Un accompagnement des parents pour aider les enfants de la naissance à 6 ans, à bien grandir : informations, rendez-vous santé (alimentation, prévention bucco-dentaire...) ateliers pratiques, un site Internet dédié www.lasantedevotreenfant.fr.

Des réponses d'experts à vos questions de santé

Pour vous informer sur des questions de santé ou de bien-être ou vous accompagner, un service téléphonique d'écoute et d'orientation est à votre disposition



N°Cristal 09 69 39 29 13

APPEL NON SURTAXE

Ce service téléphonique, réservé aux adhérents Harmonie Mutuelle, est **anonyme et gratuit**. Il est accessible du **lundi au vendredi, de 8h à 18h30** (hors jours fériés).

Sur www.harmonie-prevention.fr : information, dossiers santé et conseils pratiques.

Essentiel Santé Magazine : toute l'actualité santé, 4 fois par an.

Avantages Harmonie : un plus pour votre forme et votre bien-être

Des avantages exclusifs auprès de 3 600 partenaires dans les domaines du bien-être et des loisirs sur www.avantages-harmonie.fr.



Des services de soins et d'accompagnement mutualistes

Avec plus de 2 500 services ou établissements, notre réseau national de services de santé mutualistes vous propose une offre diversifiée (établissements de santé, hébergement des personnes âgées ou handicapées, accueil de la petite enfance, vente et location de matériel médical...).

L'action sociale

En cas de difficultés liées à la maladie, de problèmes familiaux ou financiers... des solutions vous sont proposées **pour continuer à bénéficier d'un accès aux soins** :

- une écoute et des conseils face aux difficultés rencontrées ;
- une participation au financement de soins coûteux : lunettes, soins dentaires, appareillages auditifs... ;
- une prise en charge temporaire d'une partie des cotisations.

NOUVEAU



Service de prévention personnalisé sur internet délivré par notre partenaire Betterise.

Bénéficiez d'un accompagnement quotidien sur un grand nombre de thématiques santé : activités physiques, alimentation, mal de dos, stress, sommeil, tabac

Créez votre compte sur

<https://harmonie.betterise.me>

(accès gratuit).